

BVGer D-1182/2024 vom 26. März 2024

Bundesverwaltungsgericht, 2024-03-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-1182_2024

FR: TAF D-1182/2024 du 26 mars 2024

IT: TAF D-1182/2024 del 26 marzo 2024

Regeste

Asile et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté en matière de reconnaissance de la qualité de réfugié et de l'octroi de l'asile ainsi que sur le principe du renvoi.

E. 2

Le recours est admis en matière d'exécution du renvoi. Le chiffre 4 du dispositif de la décision du SEM du 7 février 2024 est annulé.

E. 3

La cause est renvoyée au SEM pour nouvelle décision en matière d'exécution du renvoi dans le sens des considérants.

E. 4

Il est statué sans frais.

E. 5

Il n'est pas alloué de dépens.

E. 6

Le présent arrêt est adressé au recourant, au SEM et à l'autorité cantonale. Le juge unique :
Le greffier : Yanick Felley Léo Charveys Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.